



Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Septembre 2019
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 30 septembre 2019, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 47,7 milliards de prêts, de EUR 5,5 milliards de titres et de EUR 2,9 milliards de titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/09/2019	Total <i>cover pool</i>	Actifs sortis du <i>cover pool</i>	Total Encours
Expositions sur des personnes publiques	53 261 962	628	53 262 590
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 859 054	-	2 859 054
TOTAL	56 121 016	628	56 121 644

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 septembre 2019 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
France						
État :						
- refinancements export	-	-	2 212 380	-	2 212 380	-
- autres	5 040	-	125	-	5 165	-
Banque de France ⁽²⁾	142 496	-	-	-	142 496	-
Régions	1 887 017	109 505	249 018	-	2 245 540	41 407
Départements	6 772 987	-	163 477	-	6 936 464	-
Communes	14 882 767	15 942	334 366	-	15 233 075	19 229
Groupements de communes ⁽³⁾	11 812 677	75 996	116 720	-	12 005 393	2 808
Établissements publics :						
- de santé	6 091 214	38 394	-	-	6 129 608	254
- d'habitat social	1 086 484	-	-	-	1 086 484	-
- autres	818 413	54 209	888	-	873 510	13
Sous-total	43 499 095	294 046	3 076 974	-	46 870 115	63 711
Allemagne						
Länder	-	274 816	-	-	274 816	-
Sous-total	-	274 816	-	-	274 816	-
Autriche						
Länder	-	-	178 188	-	178 188	-
Sous-total	-	-	178 188	-	178 188	-
Belgique						
Régions	1 840	-	13 000	-	14 840	-
Établissements publics	43 723	-	-	-	43 723	-
Sous-total	45 563	-	13 000	-	58 563	-
Canada						
Communes	100 287	-	-	-	100 287	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-
Sous-total	134 772	-	-	-	134 772	-
Espagne						
État	-	50 000	-	-	50 000	-
Régions	-	50 000	-	-	50 000	-
Communes	71 585	-	-	-	71 585	-
Sous-total	71 585	100 000	-	-	171 585	-
États-Unis						
États fédérés	-	234 488	-	-	234 488	-
Sous-total	-	234 488	-	-	234 488	-

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
Italie						
État	-	543 426	-	-	543 426	-
Régions	-	1 885 366	-	-	1 885 366	-
Provinces	-	455 468	-	-	455 468	-
Communes	6 219	1 657 021	-	-	1 663 240	-
Sous-total	6 219	4 541 281	-	-	4 547 500	-
Japon						
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-
Sous-total	-	25 000	-	-	25 000	-
Portugal						
État	-	-	-	-	-	-
Communes	12 230	-	-	-	12 230	-
Établissements publics	3 008	-	-	-	3 008	-
Sous-total	15 238	-	-	-	15 238	-
Royaume Uni						
État	-	-	-	64 744	64 744	-
Sous-total	-	-	-	64 744	64 744	-
Suède						
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-
Sous-total	18 490	-	-	-	18 490	-
Suisse						
Cantons	256 699	-	6 453	-	263 152	-
Communes	325 301	-	-	-	325 301	-
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-
Sous-total	642 350	-	6 453	-	648 803	-
Supranational						
Organismes internationaux	19 660	-	-	-	19 660	-
Sous-total	19 660	-	-	-	19 660	-
TOTAL GÉNÉRAL	44 452 972	5 469 631	3 274 615	64 744	53 261 962	63 711

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels. Par conséquent, le détail des données relatif aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions au 30 septembre 2019 n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus. Les provisions et créances douteuses et litigieuses font néanmoins l'objet d'un suivi régulier et peuvent donner lieu à un ajustement des expositions présentées dans ce même tableau.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2019.

(3) Dont EUR 18 109 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2019

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 577	602 860	82 746	-	-	-	685 606
1	2 842	67 529	53 617	286 542	199 467	-	607 155
2	2 648	54 066	69 776	79 967	455 244	-	659 053
3	2 675	40 421	53 639	79 138	803 420	-	976 618
4	2 411	49 325	58 098	117 550	1 193 298	-	1 418 271
5	2 326	41 503	62 513	80 098	763 511	301 170	1 248 795
6	4 420	61 772	54 386	118 342	982 448	568 711	1 785 659
7	2 483	167 314	50 610	88 273	862 384	1 041 253	2 209 834
8	2 341	49 156	76 021	104 492	1 015 420	1 410 481	2 655 570
9	2 935	84 556	80 741	153 375	1 313 217	1 601 230	3 233 119
10	2 287	969 138	58 314	119 424	992 661	1 472 808	3 612 345
11	2 772	137 504	69 610	146 839	1 159 671	2 245 678	3 759 302
12	1 562	318 180	219 027	85 128	732 710	1 538 460	2 893 505
13	1 529	49 392	44 826	80 456	770 509	1 799 377	2 744 560
14	1 587	49 823	48 892	78 864	785 090	1 935 579	2 898 248
15	1 219	33 677	36 068	56 023	684 266	2 273 979	3 084 013
16	1 290	41 383	31 709	70 987	601 809	2 550 218	3 296 106
17	1 072	42 095	32 556	57 090	568 679	2 634 867	3 335 287
18	1 035	36 319	32 597	55 701	522 672	2 236 557	2 883 846
19	1 002	29 283	29 479	70 783	530 600	2 166 686	2 826 831
20	545	12 048	14 264	28 438	224 447	1 012 872	1 292 069
21	266	10 591	8 470	24 819	177 156	820 758	1 041 794
22	164	12 157	6 906	11 919	129 304	628 935	789 221
23	152	4 563	4 233	10 971	81 120	412 575	513 462
24	240	4 983	7 981	8 632	88 730	501 693	612 019
25	108	1 507	1 513	4 244	29 350	177 591	214 205
26	56	992	1 308	1 246	15 191	105 671	124 408
27	55	344	3 683	6 220	42 347	267 094	319 688
28	74	2 515	2 478	4 732	40 928	910 750	961 403
29	82	1 638	3 199	4 904	41 576	357 258	408 575
30	46	729	1 110	1 958	15 661	112 917	132 375
31	3	86	86	171	1 375	9 400	11 118
32	4	91	106	181	1 521	11 173	13 072
33	13	13	113	570	2 840	25 049	28 585
34	38	254	691	121	4 756	74 595	80 417
35	11	164	233	465	3 783	62 217	66 862
36	31	343	180	784	5 541	75 698	82 546
37	16	30	87	79	826	11 849	12 871
38	15	13	122	706	3 801	33 599	38 241
39	8	84	234	212	2 258	30 827	33 615
40	2	30	54	84	692	8 520	9 380
41	2	75	121	197	1 608	19 538	21 539
42	1	-	31	31	275	6 245	6 582
	44 945	2 978 546	1 302 428	2 040 756	15 852 162	31 453 878	53 627 770
ÉCART DE CHANGE							- 365 808
TOTAL GÉNÉRAL							53 261 962

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/09/2019

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2019	Taux de RA fin de période
France		
Etat	112 448	6,75%
Départements	14 939	0,22%
Communes	31 259	0,20%
Groupements de communes	17 575	0,15%
Etablissements publics :		
- de santé	10 548	0,17%
- d'habitat social	3 949	0,35%
- autres établissements publics	12 986	1,39%
Sous-total	203 704	0,43%
TOTAL expositions sur personnes publiques	203 704	0,37%

Le taux de RA calculé à fin septembre 2019 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus au cours des 3 premiers trimestres et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2018, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,23% correspondant à EUR 123 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 septembre 2019, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/09/2019	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	473 617
	Autres pays	856 565
Autres titres bancaires		
	France	527 340
	Autres pays	697 602
Prêt à la société mère, SFIL	France	300 000
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	3 930
TOTAL GÉNÉRAL		2 859 054

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

La Caisse Française de Financement Local accorde des prêts à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Au 30 septembre 2019, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires, de prêts à SFIL ainsi que des soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2019

Maturité résiduelle finale	Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Durée résiduelle				Total	
			- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans		+ de 5 ans
	0	74	339 017	404 457	-	-	-	743 474
	1	17	-	-	575 253	559 188	-	1 134 441
	2	25	-	-	-	558 174	-	558 174
	3	18	-	-	-	194 108	-	194 108
	4	9	-	-	-	134 657	-	134 657
	5	3	-	-	-	94 200	-	94 200
Total		146	339 017	404 457	575 253	1 540 327	-	2 859 054

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échu.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

En EUR milliers, au 30/09/2019

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2019	Taux de RA fin de période
Meilleur échelon de qualité de crédit		
Prêt à SFIL	500 000	65,59%
Sous Total	500 000	16,22%
TOTAL	500 000	16,22%

Le taux de RA calculé à fin septembre 2019 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus au cours des 3 premiers trimestres et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.
Sur 2018, aucun remboursement anticipé n'avait eu lieu, en ce qui concerne les valeurs de remplacement.

5. LE RISQUE DE TAUX

Pour limiter l'impact du risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place une stratégie de couverture en deux temps :

- dans un premier temps, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts contre euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couverts. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé ;

- dans un second temps, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de *fixing* dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif. Le risque résiduel est géré en macro-couverture sur un horizon de gestion d'une semaine.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index eonia et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Limites encadrant le risque de taux

La sensibilité des positions résiduelles de taux fixe et de taux fixé qui subsistent après les deux niveaux de couverture fait l'objet d'une surveillance mensuelle. Des limites encadrent cette sensibilité et ont pour objet de limiter l'impact sur la valeur des éléments de bilan en cas de translation de la courbe de taux ou face à des mouvements de pentification/rotation. Elles ont été calibrées de manière à ne pas perdre plus de EUR 80 millions avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de 10 ans.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble le respect de la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100 points de base sont présentées ci-dessous :

Risque directionnel

Sensibilité globale

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019
Sensibilité	25,0	0,9	-0,2	-0,1	3,2

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019
Court terme	10,0	-5,8	-5,5	-5,7	-0,1
Moyen terme	10,0	0,0	-3,5	-5,6	-8,6
Long terme	10,0	2,5	5,3	6,7	5,7
Très long terme	10,0	4,3	3,6	4,4	6,2

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019
Court terme	20,0	9,2	15,0	9,3	5,9
Moyen terme	20,0	10,0	9,8	13,3	11,0
Long terme	20,0	12,9	8,9	6,8	8,2
Très long terme	20,0	13,3	12,8	8,0	10,5

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *registered covered bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin septembre 2019, la situation de liquidité est excédentaire sur les 180 prochains jours. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

